

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 2 novembre 2015

Date de convocation : le 26 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le deux novembre à vingt-et-une heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Christophe DESCHAMPS, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs :

Francis CROCHET donne pouvoir à Eric MAINARDI ; Fabrice AUFFRET donne pouvoir à Christophe DESCHAMPS

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2015
2. Approbations :
 - du Rapport d'Activité 2014 de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA)
 - du changement d'adresses du SICALA (délibération n°2015/11 du 2 septembre 2015)
 - des Rapports 2014 du C3M sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement
3. Étude de conventions :
 - entre la société « Les Sables de Mézières » et la Commune
 - de mise à disposition du Personnel communal et du matériel pour le broyage des accotements
4. Indemnité du Receveur du Trésor Public
5. Modification du Règlement Périodique 2015/2016
6. Présentation de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP)
7. Ressources Humaines :
 - Modification du régime indemnitaire (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures - IEMP)
8. Point sur les commissions
9. Questions diverses :
 - Déclaration d'Intention d'Aliéner : conjoints Javoy (Rue de Nuisance)
 - Permanences du bureau de vote des Élections Régionales (6 et 13 décembre 2015)
 - EPFLI (Établissement Public Foncier Local Interdépartemental)
 - notification de décision du Conseil d'Administration
 - Réflexion sur le taux de la Taxe d'Aménagement Communale
 - CCVA :
 - fusion des Communautés de Communes : réflexion sur les méthodes de travail
 - dossier SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance à 21 h 00.

Madame le Maire demande aux membres de rajouter à l'ordre du jour l'étude, pour adoption, du rapport relatif aux mutualisations entre la CCVA et ses communes membres ; le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce rajout.

✕ **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 :**

Martine Baudoin propose d'apporter quelques corrections au compte-rendu :

- page 4 :

« Martine Baudoin souhaite remercier 2 agents du SMIRTOM qui sont intervenus en séances NAP à 3 reprises, pour sensibiliser les enfants au tri des déchets », il faut lire : « Martine Baudoin souhaite remercier le SMIRTOM pour l'intervention d'un agent et de la Vice-Présidente chargée de la Communication, qui sont intervenus en séances NAP, pour sensibiliser les enfants au tri des déchets."

- page 6 :

« Une boucle est prévue à jusqu'à Mézières », il faut lire : « Une boucle est prévue jusqu'à Mézières »

- page 7 :

« Une première réunion de la CDCI », il faut lire : « Une première réunion du CDCI »

Les membres validant ces propositions, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015/43	Approbation du Rapport d'Activité 2014 de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA)
------------------------------------	---

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA), pour l'année 2014, en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi du 12 juillet 1999.

Ce rapport, mis en consultation en Mairie, n'a reçu aucune observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité 2014 de la CCVA.

Délibération n° 2015/44	Approbation du changement d'adresses du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)
------------------------------------	--

Le Comité Syndical du SICALA a délibéré le 2 septembre 2015 sur une modification des adresses du syndicat.

Ces modifications font suite au changement de Président et du Personnel du secrétariat.

Les nouvelles adresses à approuver sont :

- pour le siège social :

Mairie de Beaugency – 20 rue du Change – 45190 Beaugency

- pour le secrétariat :

Mairie d'Ouvrouer-les-Champs – 2 route de Vienne en Val – 45150 Ouvrouer-les-Champs

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent ces changements d'adresse.

Délibération n° 2015/45	Approbation des rapports 2014 du C3M sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement
------------------------------------	--

Lors du Comité Syndical du 29 juin 2015, les rapports du Président sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement ont été adoptés par les membres du C3M.

Après mise à disposition pour consultation à l'Accueil de la Mairie, aucune observation n'a été émise.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les rapports du C3M pour l'année 2014.

Délibération n° 2015/46	Convention entre « Les Sables de Mézières » et la commune
------------------------------------	--

Par délibération n°2013/28 en date du 5 septembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'occupation signée le 12 septembre 2013 entre la société LSM (Les Sables de Mézières) et la commune ; cette convention prévoyait les conditions d'utilisation d'une parcelle acquise par la Commune, pour un projet d'installation d'un convoyeur afin de faire acheminer les matériaux extraits de la carrière « Les Bois de Villeneuve » vers la carrière « La Guérinière ».

Le projet ayant été abandonné, il y a lieu d'annuler cette convention et d'en établir une nouvelle.

Le nouveau projet prévoit, dans le cadre du réaménagement du site, et une extension au lieudit "La Plaine de Villeneuve", un remblaiement partiel par l'apport de matériaux inertes, de sorte à permettre le maintien d'une activité de vélisurface pour les Planeurs.

Madame le Maire souligne qu'elle a rencontré à plusieurs reprises le Secrétaire Général de la Préfecture pour ce dossier, mais que même en soulevant le problème de vision sur la carrière dans cette plaine, et les nuisances engendrées par la circulation des poids-lourds, l'ancien projet n'a pas pu être mis en place.

Jacques Dufournier précise qu'il serait bon de rajouter un document annexe à la convention pour que les habitants de la commune de Mézières puissent bénéficier du prix consenti aux artisans et entreprises pour tous les matériaux que commercialisent Les Sables de Mézières ; Madame le Maire approuve cette idée.

Après lecture de la nouvelle convention, les membres du Conseil Municipal l'adoptent, à l'unanimité.

Délibération n° 2015/47	Convention de mise à disposition du Personnel communal et du matériel pour le broyage des accotements avec la Commune de Jouy le Potier
------------------------------------	--

Madame le Maire laisse la parole à Jacques Dufournier, Conseiller délégué à la Voirie.

La commune de Jouy-le-Potier met à disposition de la commune de Mézières un employé municipal, ainsi que le matériel nécessaire au broyage des accotements horizontaux et verticaux, ceci pour un coût de 45 € de l'heure.

Il est donc nécessaire d'établir une convention entre les 2 collectivités.

Eric Mainardi demande les raisons pour lesquelles la commune de Jouy a été choisie.

Madame le Maire explique que cela s'est fait lors d'une réunion commune ; de plus, cette collectivité est bien équipée (broyage horizontal et vertical).

Le broyage par la CUMA aurait coûté 99 € de l'heure, et il ne pouvait être qu'horizontal.

Les besoins étaient très importants (4 km de broyage) car ils n'avaient jamais été effectués ; si l'opération est renouvelée tous les ans, le travail sera moins long.

Après lecture de la convention, les membres du Conseil Municipal l'adoptent, à l'unanimité.

Délibération n° 2015/48	Indemnité du Receveur Municipal
------------------------------------	--

Il convient de prendre tous les ans une délibération relative à l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal.

L'arrêté du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de cette indemnité.

Le comptable public a transmis le décompte de l'indemnité pour l'année 2015 : elle s'élève à 404.52 € brut, avec un prorata à appliquer de 270 jours – départ du Receveur le 1^{er} septembre 2015 – ce qui ramène la somme à 303.39 € brut.

Les membres du Conseil Municipal doivent donc délibérer sur le pourcentage à attribuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 75 % sur le décompte total pour l'année 2015. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

Délibération n° 2015/49	Avis sur le rapport relatif aux mutualisations entre la CCVA et ses communes membres
------------------------------------	---

La loi du 16 décembre 2010, dite Loi de Réforme des Collectivités, prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat (impact prévisionnel sur emplois).

Promulguée le 7 août 2015, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), stipule que le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent, devant être établis par le Président de l'EPCI, sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1^{er} octobre 2015 et sont approuvés par l'organe délibérant de l'EPCI au plus tard le 31 décembre 2015. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Madame le Maire expose le contenu du rapport aux membres du Conseil Municipal, qui approuvent le projet de schéma de mutualisation des services 2015-2020 entre la CCVA et ses communes membres, comme joint en annexe, et autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Délibération n° 2015/50	Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
------------------------------------	--

Madame le Maire expose aux membres que les gestionnaires des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossée à une programmation budgétaire, permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Les établissements en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée en Septembre 2015 au Préfet.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune a montré que d'autres bâtiments n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur : la BCD (bibliothèque scolaire), les bureaux du C3M (au 1^{er} étage de la Mairie) et la Salle communale.

Aussi, la commune de Mézières-lez-Cléry a élaboré son Ad'AP ; il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda sera déposé en Préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour ces bâtiments non accessibles, l'Ad'AP mentionne :

- pour la BCD : installation d'une rampe
- pour le bureau du C3M : impossibilité de faire des travaux
- pour la Salle communale : trop de travaux sont à prévoir pour une remise aux normes (Madame le Maire exposera le projet de construction d'une nouvelle salle)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent l'Ad'AP, tel que présenté, pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune, et autorisent Madame le Maire à signer et déposer la demande auprès du Préfet.

Délibération n° 2015/51	Modification du régime indemnitaire : Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP)
------------------------------------	---

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire, et notamment l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures).

Le régime indemnitaire actuel existe depuis 2009 pour le Personnel, sous la forme de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), et de l'IEMP (réservée à la filière Administrative).

Madame le Maire précise qu'elle souhaite que l'IEMP soit élargie à la filière Animation, et notamment au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation.

Cette proposition a recueilli un avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre 2015.

Le crédit global est calculé en multipliant le montant de référence annuel applicable à chaque grade (fixé par arrêté) par un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3, puis par l'effectif réellement pourvu de chaque grade (le nombre de bénéficiaires du cadres d'emploi ou grade considéré dans la collectivité).

Pour information, le coefficient retenu pour la filière Administrative est 2.

Les critères d'attribution retenus sont les suivants :

- aptitudes générales
- manière de servir
- qualité d'encadrement
- sens des relations humaines
- investissement personnel et disponibilité

Le Conseil Municipal décide de fixer à 2 le coefficient multiplicateur maximum applicable au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation, valide les critères d'attribution et décide le versement mensuel de cette indemnité aux agents concernés.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Jacques DUFURNIER

Voirie :

* Le revêtement a été réalisé dans la Rue de la Rondelle, en enrobé coulé à froid.

L'ensemble des routes communautaires est terminé, il reste seulement quelques reprises à effectuer.

Christophe Deschamps signale que les bords de route sont à rattraper, car il y a des trous profonds sur les bas-côtés.

Jacques Dufournier se rendra sur place.

Katia Courtois informe que les habitants du lotissement de Manthelon sont mécontents ; plusieurs élus ne sont pas satisfaits du résultat.

Jacques Dufournier expose que c'est un problème de coût, et que ce type de revêtement (gros gravillons) est moins roulant qu'un enrobé à chaud ; cela va s'atténuer au fil du temps.

Une réception de chantier est prévue prochainement.

* CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement) :

Des agents ont fait une visite de 2 h 00 sur la commune dans le courant du mois d'Octobre, pour échanger avec les élus présents sur l'aménagement du Bourg (parkings car stationnement insuffisant, salle communale et aménagements à créer aux abords de la nouvelle garderie périscolaire).

Un rapport sera présenté à la mi-Décembre 2015 afin de prendre en compte tous ces besoins.

Martine BAUDOIN

Vie Scolaire :

* **Dérogation au Règlement Périscolaire 2015/2016 :**

Une dérogation est demandée par une famille pour accueillir un enfant, non scolarisé à l'École de la Forêt, le Mercredi après-midi en ALSH.

Cet enfant est scolarisé à l'extérieur de la commune car il est en école adaptée à son handicap.

L'objectif est que l'enfant intègre l'école de Mézières à la prochaine rentrée, ou d'ici 2 ans.

Tous les membres sont d'accord pour déroger au règlement actuel qui ne prévoit pas cela.

Martine Baudoin en profite donc pour signaler aux élus de la Commission Vie Scolaire que le prochain règlement périscolaire sera étudié pour intégrer des demandes comme celles-ci.

* **Portes Ouvertes à l'Accueil de Loisirs "L'Accueil enchanté" :**

Elles ont été fixées au Samedi 7 novembre, de 9 h 00 à 12 h 00.

Permanences assurées par Romuald Genty, Martine Baudoin, Katia Courtois, Jacques Dufournier, Florence Gravier.

Le nombre de personnes en visite ce jour-là est difficile à estimer.

Cimetière :

Une invitation à l'Assemblée Générale du "Souvenir Français" est proposée à Micheline Linger (Jeudi 19 novembre 2015 à 19 h 30) ; cette dernière essaiera de s'y rendre.

Stéphane MAROIS

Sécurité Voirie :

* Le traçage au sol, prévu initialement le 29 octobre, n'a pas été effectué ; le fournisseur doit rappeler.

* Stéphane Marois expose qu'il réfléchit à plusieurs possibilités d'aménagement dans la Rue du Buisson (esquisses pour coussins, jardinières...) ; les habitants seront consultés.

* Le relamping a été effectué par l'entreprise Bauchard en Septembre.

Romuald GENTY

Sécurité :

- * Des plaques de désignation ont été posées sur le bâtiment de la chaudière et à l'école.
- * Un nouveau panneau de rassemblement a été posé dans la cour de l'Ecole ; des marquages au sol sont également prévus.
- * Le plan d'évacuation est finalisé.

* **AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) :**

Une session de renouvellement est envisagée pour le Personnel, à la charge de la collectivité ; 6 agents sont concernés et sont d'accord pour cette formation, qui aura lieu en interne à Mézières ou à Cléry le Samedi toute la journée.

Afin de former 1 ou 2 sessions, la possibilité d'inscrire des personnes extérieures (élus, membres d'associations, habitants) est possible (coût assuré par la personne intéressée).

Martine Baudoin signale qu'elle a proposé cette formation aux enseignantes (en attente de réponse).

Madame le Maire propose aux élus intéressés par cette formation, d'en informer le Secrétariat de la Mairie.

Jérôme NALYWAJKO

Travaux :

* **Alarmes** : La commission doit affiner l'analyse des prestations proposées entre l'achat et la location ; le projet sera présenté au prochain Conseil Municipal, ainsi que le devis pour le pignon de la salle communale situé au-dessus du Four à pain (projet : faire un tire-fonds et une étude de sol pour analyser l'affaissement dû à une cuve toutes eaux retirée depuis un certain nombre d'années).

* **Remerciements** : Jérôme Nalywajko et Madame le Maire souhaitent remercier Stéphane Marois pour la réfection des toilettes de la Mairie.

Nathalie RIETH

Communication :

* Le Feuillet d'Octobre a été très dense. Les événements qui n'ont pas pu être publiés (réparation du petit pont, les activités périscolaires et l'hôtel à insectes) apparaîtront dans le prochain bulletin municipal.

* L'opération « Un fruit pour la récré » fonctionne bien.

* La prochaine publication du bulletin se fera en Janvier 2016.

* Site Internet : un nouveau fonctionnement est en application pour l'administration du site.

Agenda 21 :

Le stand organisé à la Fête des Plantes a bien fonctionné.

La prochaine conférence aura lieu le Jeudi 17 décembre 2015 (conférence d'Hiver - thème : l'Habitat)

Une enquête sur le covoiturage a été placée dans le feuillet d'octobre. Cette enquête sera à retourner à la Mairie ; un point sera fait après le retour de ces documents.

Commission Menus :

La dernière réunion a eu lieu dans le courant du mois d'Octobre ; les nouveaux représentants de parents d'élèves ont participé à cette réunion.

Vie associative et culturelle :

*** 4 dates importantes :**

- 5 octobre : réunion préparatoire pour le Téléthon et des nouveautés (marché de Noël, tombola) ;
- 9 octobre : rencontre avec les associations, pour le planning d'utilisation des salles et du matériel pour 2016, et une discussion sur la faisabilité de construction d'une salle communale ;
- 14 octobre : Commission chargée de l'étude de faisabilité d'une salle communale : peu de participants mais réunion riche ; une évidence s'impose : ce ne sera certainement pas une salle culturelle (contraintes financières et matérielles) ;
- 30 octobre : Commission chargée de l'étude de faisabilité d'un jumelage : recensement des besoins pour monter le dossier : un 1^{er} bilan a été fait, il faudra aussi recueillir l'avis des habitants sur le pays avec lequel ils souhaiteraient se jumeler.

*** Cérémonie du 11 novembre :**

- 15 h 00 = cérémonie à Mézières
- 16 h 00 = cérémonie à Mareau
- 17 h 30 = Concert et vin d'honneur à Mareau

Romuald Genty souhaite savoir si quelqu'un parlera avec lui pour la cérémonie ; Eric Mainardi pense qu'il serait bien qu'une personne de Mareau parle à Mézières et inversement ; Micheline Linger parlera donc à Mareau.

Les 14 et 15 novembre : conférences et exposition sur la Guerre 1914-1918 à Mareau.

*** Sainte-Barbe : Samedi 5 décembre 2015 à Mézières :**

- 16 h 15 : cérémonie + Monument aux Morts
(préparation du Vin d'honneur au Centre de Secours de Cléry vers 14 h 00)

Après la cérémonie : vin d'honneur

C3M :

Un bilan a été réalisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur le syndicat (audit de Juin 2015) : ce syndicat fonctionne bien.

- forage du Bourg : Il devra être rebouché et Eric Mainardi pense que ce sera à la Commune de le faire car le C3M a certainement transféré ce forage à la collectivité.

La recherche de cette ancienne délibération est nécessaire.

- obligation de l'ARS : enquête de périmètre sur le forage des Muids = 13 citernes non conformes sont dans ce périmètre.

QUESTIONS DIVERSES

*** Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

Terrain situé au Petit Clos de Nuisance (1047 m²) : les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas aliéner cette parcelle.

Rémi Javoy en profite pour demander d'être vigilant sur l'installation du compteur électrique (sur rue ou sur parcelle), car cela s'est vu dernièrement sur rue.

- Permanences aux bureaux de vote des Élections Régionales :

Dimanche 6 décembre 2015 :

	8 h 00 - 11 h 30	11 h 30 - 15 h 00	15 h 00 - 18 h 00
Président	<i>Titulaire :</i>	<i>Titulaire :</i>	<i>Titulaire :</i>
	Martine BAUDOIN	Danielle COROLEUR	Jérôme NALYWAJKO
	<i>Suppléant :</i>	<i>Suppléant :</i>	<i>Suppléant :</i>
	<i>Jérôme NALYWAJKO</i>	<i>Martine BAUDOIN</i>	<i>Danielle COROLEUR</i>
Asseseurs	<i>Titulaires :</i>	<i>Titulaires :</i>	<i>Titulaires :</i>
	Danielle COROLEUR	Stéphane MAROIS	Nicole BOURGOIN
	Micheline LINGER	Romuald GENTY	Fabrice AUFFRET

Dimanche 13 décembre 2015 :

	8 h 00 - 11 h 30	11 h 30 - 15 h 00	15 h 00 - 18 h 00
Président	<i>Titulaire :</i>	<i>Titulaire :</i>	<i>Titulaire :</i>
	Martine BAUDOIN	Nathalie RIETH	Jérôme NALYWAJKO
	<i>Suppléant :</i>	<i>Suppléant :</i>	<i>Suppléant :</i>
	<i>Danielle COROLEUR</i>	<i>Martine BAUDOIN</i>	<i>Danielle COROLEUR</i>
Asseseurs	<i>Titulaires :</i>	<i>Titulaires :</i>	<i>Titulaires :</i>
	Micheline LINGER	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
	Fabrice AUFFRET	Katia COURTOIS	Christophe DESCHAMPS

- Demande d'aide financière pour des enfants scolarisés à Orléans :

L'école catholique de Saint-Marceau d'Orléans demande une aide pour 2 enfants domiciliés à Mézières et scolarisés dans cet établissement.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à cette demande.

- EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) :

Cet établissement, auquel la commune a adhéré, porte connaissance au Conseil Municipal de la volonté d'adhésion de la commune de Vieilles-Maisons-du-Joudry (Loiret) et la Communauté de communes du Dunois (Eure-et-Loir).

En qualité de membre de l'EPFLI "Foncier Coeur de France", le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette intégration.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à ces adhésions.

- Réflexion sur le taux de la Taxe d'Aménagement Communale :

La DDT (Direction Départementale des Territoires) est chargée de calculer le montant de cette taxe, dont la Commune perçoit une partie.

Le Conseil Municipal peut fixer, par délibération, un taux de 1 % à 5 % de l'assiette ; le taux actuellement en vigueur est de 4 %

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas modifier ce taux.

- Don :

L'Association Patrimoine des Sapeurs-Pompiers du Loiret remercie le Conseil Municipal pour le don d'une moto-pompe remorquable (MPR), qui a été confiée à un membre de l'association collectionneur.

- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants 2015 :

Elle est fixée au Vendredi 27 novembre 2015 à 19 h 00.

Madame le Maire désigne les responsables de quartiers (Nathalie Rieth, Stéphane Marois, Eric Mainardi, Jacques Dufournier, Jérôme Nalywajko, Micheline Linger), et les remercie de donner les noms des nouveaux habitants en Mairie avant le 20 novembre.

- CCVA :

➤ **Maison Médicale** :

Les premières esquisses sont présentées par Madame le Maire ; le bâtiment sera situé derrière la Poste, à côté de celui du vétérinaire.

Le permis de construire sera déposé en Janvier 2016 et la réception de chantier se fera avec la nouvelle Communauté de communes en Septembre 2017.

➤ **Dossier SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)** :

Le contrôle des installations a été effectué il y a 8 ans ; il sera à renouveler en 2016 sur la commune de Mézières.

Aucune subvention n'est plus versée par l'Agence de l'Eau et le coût du contrôle sera de 135 € par habitation.

➤ **Fusion des Communautés de Communes** :

Madame le Maire souhaite qu'une réflexion sur la méthode de travail s'organise pour analyser la loi NOTRe du 7 août 2015, et pour mesurer les incidences de cette nouvelle loi pour la commune de Mézières.

Il y aura également à travailler sur le diagnostic réalisé par le cabinet Sémaphores, qui doit être présenté aux élus communautaires le 5 novembre à Baule.

En effet, en début d'année 2015, les Communautés de Communes du Canton de Beaugency (CCCB), du Val des Mauves (CCVM), du Val d'Ardoux (CCVA) et de la Beauce Oratorienne (CCBO) ont décidé de lancer une étude pour la fusion à quatre afin de créer un projet de grand territoire.

Elle rappelle également les délais :

- pour mi-décembre 2015 : un avis de chaque collectivité devra être donné sur le schéma de fusion proposé par le Préfet

- 1^{er} trimestre 2016 : une discussion sera encore possible avec le Préfet

- 31 mars 2016 : décision du Préfet

Plusieurs dates sont retenues pour les réunions de travail :

- commission élargie : Lundi 23 novembre à 19 h 30

- commission élargie avec les Maires de la CCVA : Lundi 30 novembre ou Mardi 1^{er} décembre à 19 h 00, pour les questions laissées sans réponses lors de la précédente réunion

- Documents en consultation :

➤ SMIRTOM : rapport annuel 2014

➤ Note présentée par Jean-Pierre Sueur, Sénateur, relative à l'exercice du mandat des élus locaux

- Dates à retenir :

- Vendredi 13 novembre à 18 h 30 : réunion CCAS

- Vendredi 18 décembre 2015 : Goûter des Anciens et Noël de Mézières

Madame le Maire lève la séance à 23 h 40.

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 10 décembre 2015 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Christophe DESCHAMPS	Rémi JAVOY
Katia COURTOIS		